

## **AVEZ-VOUS UTILISÉ DU FOSAMAX OU DU FOSAVANCE?**

### **SI VOUS OU UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE A CONSOMMÉ DES MÉDICAMENTS DE BIPHOSPHONATES, VEUILLEZ LIRE CET AVIS ATTENTIVEMENT, CAR IL POURRAIT AFFECTER VOS DROITS**

Le Fosamax est un médicament sur ordonnance utilisé pour le traitement et la prévention de l'ostéoporose. Le Fosavance est un médicament sur ordonnance utilisé pour le traitement de l'ostéoporose. Ils font partie d'une catégorie plus générale de médicaments connus sous le nom de «bisphosphonates.»

Une entente de règlement nationale relative au Fosamax et au Fosavance a été conclue et a été approuvée par les tribunaux.

Les Défenderesses Merck, tout en niant leur responsabilité, paieront une somme de 6 375 000 \$.

Si vous, votre conjoint ou parent, ou une personne décédée dont vous êtes le représentant légal a consommé du Fosamax ou du Fosavance et a ensuite souffert d'ostéonécrose de la mâchoire («ONM») ou d'une fracture atypique du fémur, vous devriez immédiatement prendre connaissance de l'intégralité de l'avis légal à ce sujet afin de comprendre vos droits.

### **DATES LIMITES IMPORTANTES**

17 juillet 2017 Date limite pour déposer une demande

Vu la date limite, vous devez agir sans délai.

Une copie de l'avis légal peut être consultée au [www.fosamaxclassaction.ca](http://www.fosamaxclassaction.ca) ou auprès de l'Administrateur des Demandes, qui peut être joint au 1 (866) 432-5534 au [fosamax@ricepoint.com](mailto:fosamax@ricepoint.com), ou des Procureurs du Groupe au 1 (844) 672-5666 au [fosamax@mckenzielake.com](mailto:fosamax@mckenzielake.com)

Cet avis inclut un résumé de certaines modalités de l'Entente de Règlement. En cas de conflit entre cet avis et l'Entente de Règlement, les modalités prévues dans l'Entente de Règlement prévaudront.